

COMMUNE D'AUREL

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 mars 2026

Présents : AUBERT Jean-Christophe, MAILLEFAUD Thomas, LOHÉ Noël, DE BAUCHE Alain, BOYER Philippe, BORREL Philippe, ARNAUD Laurence, BAUFRETON Lisa, DUVAL Mathilde, BAUTIN Mélie, MAILLEFAUD Jocelyne

Absents :

Secrétaire de séance : BAUFRETON Lisa

Le doyen d'âge, Mme MAILLEFAUD Jocelyne ouvre la séance à 18h30 et constate que le Quorum est atteint.

Ordre du jour :

- Election du Maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Election des Adjoints
- Charte de l'Elu local
- Indemnités des Elus
- Questions diverses

1) Election du Maire

Le doyen d'âge, Mme MAILLEFAUD Jocelyne, assure la présidence du Conseil Municipal jusqu'à l'élection du Maire, conformément à l'article L 2122-8 du CGCT.

Mr AUBERT Jean-Christophe se porte candidat à l'élection du Maire.

Le Conseil Municipal désigne deux assesseurs parmi les membres présents : Mr BOYER Philippe et Mr MAILLEFAUD Thomas.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants	11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages blancs	1
Nombre de suffrages exprimés	10
Majorité absolue	6
Nombre de suffrages obtenus par Mr AUBERT Jean-Christophe.....	10

A l'issue du 1^{er} tour de scrutin, Mr AUBERT Jean-Christophe a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

2) Détermination du nombre d'adjoints

Le Maire nouvellement élu prends la place du doyen d'âge pour la présidence de la séance.

Depuis 3 ans, la commune fonctionne avec un seul adjoint. Le Maire informe l'assemblée qu'il peut donner délégation de fonctions et de signature aux adjoints.

Le Conseil Municipal décide de fixer le nombre d'adjoint de la commune à 1.

Vote à l'unanimité

3) Election des Adjoints

Mme ARNAUD Laurence se porte candidate à l'élection d'adjoint au Maire.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants	11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6
Nombre de suffrages obtenus par Mme ARNAUD Laurence.....	11

Mme ARNAUD Laurence est proclamée adjointe et immédiatement installée.

4) Charte de l'Elu local

Le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la Charte de l'Elu local et remet à chacun des membres une copie des documents suivants :

Le maire remet aux conseillers municipaux une copie de la charte de l'élú local, une copie de l'article L1111-13(devoirs) et L1111-14(droits) et du chapitre du CGCT consacré aux conditions d'exercice des mandats municipaux (art. L 2123-1 à 2123-35).

5) Indemnités des Elus

Mr le Maire informe le conseil municipal que l'indemnité du Maire est une indemnité de droit qui n'est pas soumise à délibération de l'assemblée. En effet, le maire bénéficie

automatiquement d'une indemnité de fonction fixée par l'article L. 2123-23 du CGCT à un taux qui dépend de la strate de sa commune.

Chaque indemnité de fonction ne peut dépasser un taux maximum, fixé par la loi par catégorie de mandat et croissant avec la population de la collectivité. Ces taux ne correspondent pas à des montants bruts en euros mais à un pourcentage du montant correspondant à l'indice terminal de l'échelle de la rémunération de la fonction publique, c'est-à-dire l'indice brut 1027.

Le sujet fera l'objet d'une décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

6) Questions Diverses

Les Commissions : Laurence ARNAUD présente le rôle, l'organisation et le fonctionnement des commissions communales. Sur la Commune d'Aurel, deux types de commission sont mises en place : techniques et participatives. Le sujet sera à nouveau abordé lors d'un prochain conseil afin de nommer les membres des différentes commissions.

Séance levée à 19h40

Le Maire :

Jean-Christophe AUBERT



Le secrétaire de séance :

Lisa BAUFRETON